

Bulletin municipal n° 110

Mai 2023



Le p'tit Taillebourgeois

Site internet : taillebourg17.fr

Directeur de publication - DAO : Pierre TEXIER

Commission du Bulletin Municipal :
Giliane BROOME, Christine TEXIER, Laurence WEILL dit MOREY, Sylvie ALBERT, Claire FAVREAU,
Daniel ARROYO-BISHOP, Pierre TEXIER.

Photographies : équipe municipale, commissions municipales, associations, J-F WEILL dit MOREY

Traduction en Anglais : Giliane BROOME

SOMMAIRE :

Editorial de monsieur le Maire :	page 3
English Part :	page 4
Au fil de la vie :	page 4
Vie municipale :	pages 5-15
Patrimoine paysager :	pages 16-18
Vie associative :	pages 19-23
Délibérations importantes :	pages 24-29
Renseignements utiles, Artisans, Commerçants, Services :	pages 30-31

Compte tenu des nombreux ordres du jour des réunions, nous ne pouvons pas tout publier dans ce bulletin. Comme évoqué dans le numéro 106, nous ne publions que les décisions les plus importantes du conseil municipal.

Nous rappelons que les délibérations et comptes-rendus du conseil municipal sont disponibles sur le site internet de la municipalité et sur demande, au secrétariat.

Les associations ou collaborateurs sont informés qu'ils ont l'entière responsabilité du contenu de leurs articles et qu'ils ont notamment bien vérifié les autorisations des droits à l'image et de droits d'auteur

imprimé par Primus-Print

Le mot du Maire :

Depuis maintenant 7 ans, les municipalités de Taillebourg et d'Annepont se débattent pour finaliser la construction d'une nouvelle école. Si le permis de construire a déjà été validé depuis plusieurs années, l'accès aux subventions était lui en souffrance. Le Maire d'Annepont et moi-même avons eu, pendant cette longue période, des moments de doute.

Pour notre plus grande satisfaction, le Département a très récemment et officiellement alloué une subvention pour notre projet et des informations sérieuses nous renseignent sur l'imminence de la dotation de l'Etat dont il faudra attendre maintenant le montant.

Nous n'avons donc jamais été aussi près du but.

Sans savoir très précisément ce qui a amené les organismes décideurs à se pencher de plus près sur notre dossier en 2023, on peut quand même imaginer que certains facteurs aient favorisé ce choix :

- L'obstination, la continuité et la cohérence dans le maintien des demandes, des dossiers, des réunions, dont on fait preuve les élu(e)s des deux communes et les membres du SIVOS durant ce qui nous a paru être de longues années.
 - Le très mauvais état sanitaire de certains bâtiments mis à disposition pour les écoles, dont la « Maison du parc » et la très récente mise en péril de la cantine.
 - La nomination d'une nouvelle Sous-préfète qui a pris ce dossier en grande considération.
 - La très récente intégration d'une section « médico-sociale » dans le projet du groupe scolaire.
 - L'accueil régulier des élus et des équipes du département et de la région dans le cadre de nos actions de développement et de partenariat (Tourisme, Patrimoine, Festivités, manœuvres Pompiers sur les remparts, etc.).
- Je pense notamment à l'opération « Taillebourg, village phare » et à la toute récente accession du spectacle de l'association des Baladins au titre des « Sites en Scène ».
- Notre participation à l'effort collectif avec la mise à disposition de notre site historique et de notre cadre naturel à des associations et des organisations extérieures à la commune (Raid nature, courses diverses, randonnées, rallyes vieilles voitures, nautisme, zone de jeux virtuels, etc.)

Si cette construction se finalise, la commune de Taillebourg va évidemment être lourdement impactée quant aux capacités financières pour d'éventuels autres projets et il faudra consentir à des économies de fonctionnement, je pense notamment aux bâtiments du Parc du Château devenus libres et dont nous ne pourrions assurer chauffage et électricité en doublon avec de nouveaux bâtiments, hormis des solutions avec des rentrées financières.

La construction d'une école reste la plus belle et la plus utile réalisation dont peut s'honorer une équipe municipale. Il est essentiel que nous maintenions des infrastructures d'accueil digne de ce nom pour le maintien de la population de Taillebourg et d'Annepont sur un territoire qui de manière générale perd des classes et souffre de dépeuplement.

Bel été à toutes et à tous, avec nos différentes manifestations, dont la soirée gratuite du 22 Juillet 2023 en compagnie de la troupe « **le Baluche de monsieur Larsene** » (déjà venue à Taillebourg le 7 Aout 2016).

Le Maire

A word from our mayor

For the last 7 years, the town councils of Taillebourg and Annepont have fought together to get the new school building finished. The permit was given several years ago, but access to grants has been held up, which has led to the mayor of Annepont and I beginning to have doubts.

However, to our great satisfaction, the Department has recently, and officially, allocated us a grant. In addition, there is highly likely to be a grant from the State. We have to wait to discover the amount!

This is the closest we've been to achieving our objective.

We don't know exactly why grants are suddenly forthcoming, in 2023, but perhaps certain factors listed below have influenced in our favour :

- Our continued persistence concerning demands for files and reports of meetings with the councillors and members of SIVOS (union concerning schools) over those long years.
- The worsening condition and health risk of certain buildings, in particular the Maison du Parc and the problem of not being able to use its canteen.
- The nomination of a new sub Prefect who considered our project with fresh eyes.
- The very recent integration of medical and social sections.
- The regular welcome by councillors to the Department and Regional teams in regard to our actions and developing partnerships (tourism, heritage, Festivities, working with the Fire Brigade on the ramparts etc) I am thinking of the operation "Taillebourg Phare" and the recent Baladins show becoming part of the regional Sites en Scène.
- Our participation the collective effort of opening a historic site to external organisations and associations. (Raid Nature, various races, rambles, antique car rallies, watersports and a zone of virtual games.)

If the building of the school is finally achieved, it will have a heavy impact on our spending on other projects. We will have to economise. I am thinking in particular of the buildings in the Parc du Chateau: we cannot ensure the double cost of heating and electricity, unless there are some possible financial returns.

Building a school is the most beautiful and useful project, one to honour our team of councillors.

It is essential to maintain the infrastructures of a welcome worthy of its name to maintain the population of Taillebourg and Annepont in an area that, in general, is suffering from depopulation.

Have a good summer, enjoy our various activities, for example the free show on July 22nd with the group Le Baluche de Monsieur Larsene, a group that came here in 2016.

The Mayor.

Au fil de la vie:

DÉCÈS :

SENAUX Pierre décédé le 19-03-2023

PACS :

RICHARD Ludivine et JAUBERT Jonathan le 21-01-2023

MOREAU Lily et GIRARD Jessy le 24-02-2023

NOIRET PASDELOUP Sylvie et COCTEAU Jean-Pierre le 04-05-2023

Coup de froid du 20 Janvier 2023, avec quelques flocons!

A cold snap, January 20th 2023, even with a few snowflakes!



En mai 2023, principalement sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle, Jacques BLANCHARD sillonne la Nouvelle Aquitaine au profit de l'association France Alzheimer pour aider la recherche médicale à lutter contre cette maladie neurodégénérative.

Cette marche solidaire et participative de 450 km en 18 étapes traverse 105 communes.

Le conseil municipal de Taillebourg a voté un don de 80 € pour l'association France Alzheimer et remis symboliquement un chèque lors de son passage à Taillebourg le 05 Mai 2023.

During the month of May, Jacques Blanchard is walking through Nouvelle Aquitaine, mainly along the pilgrim route of Saint Jacques de Compostella, in aid of research for the degenerative Alzheimer disease. This solitary walk of 450kms crosses 105 communes in 18 stages. Our municipality voted a gift of 80euros, presented to him as he walked through Taillebourg on May 5th.



Les travaux et événements sur la commune

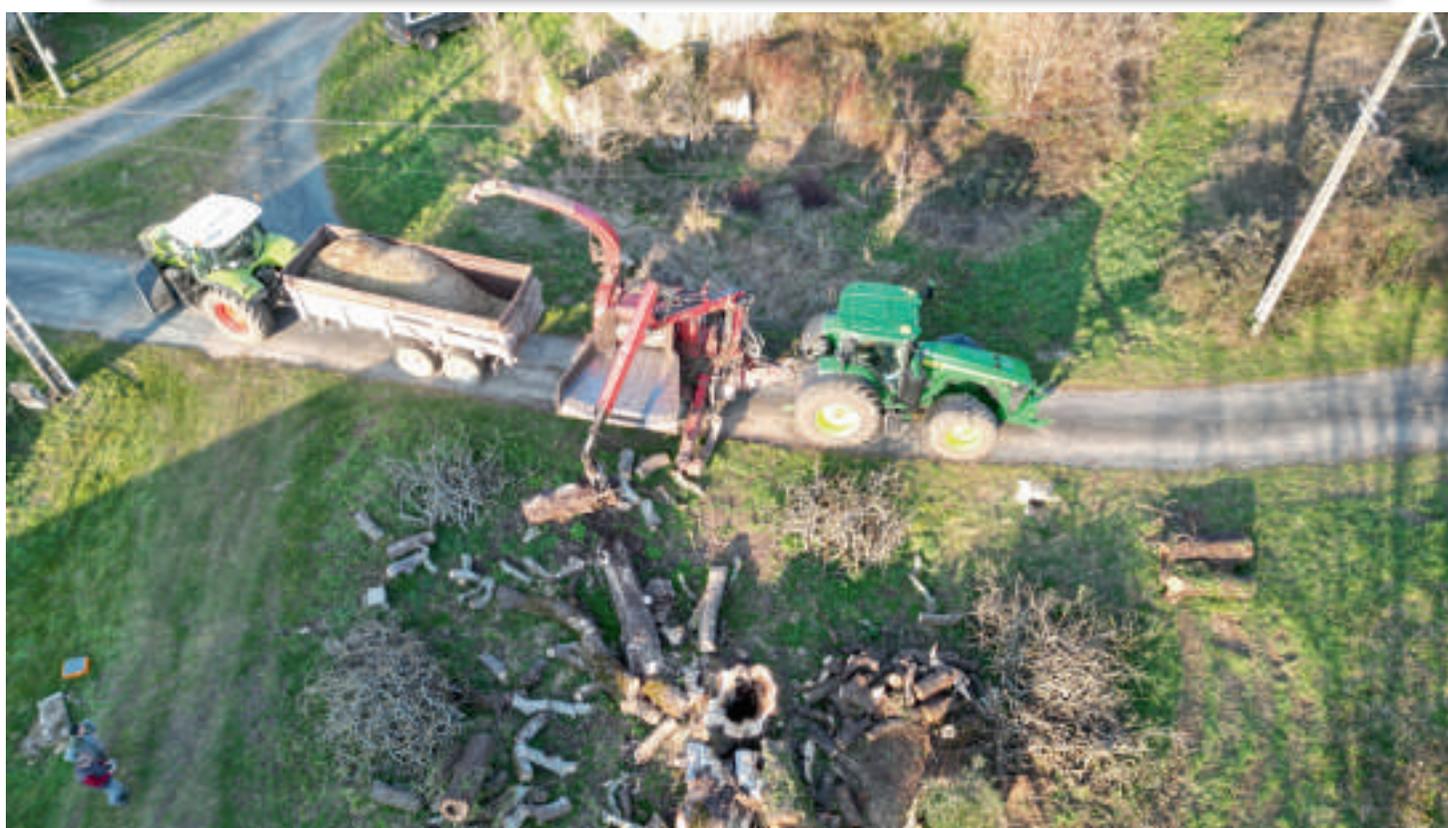
Work and events in the commune.

Le Marronnier de Romefort, suite.....

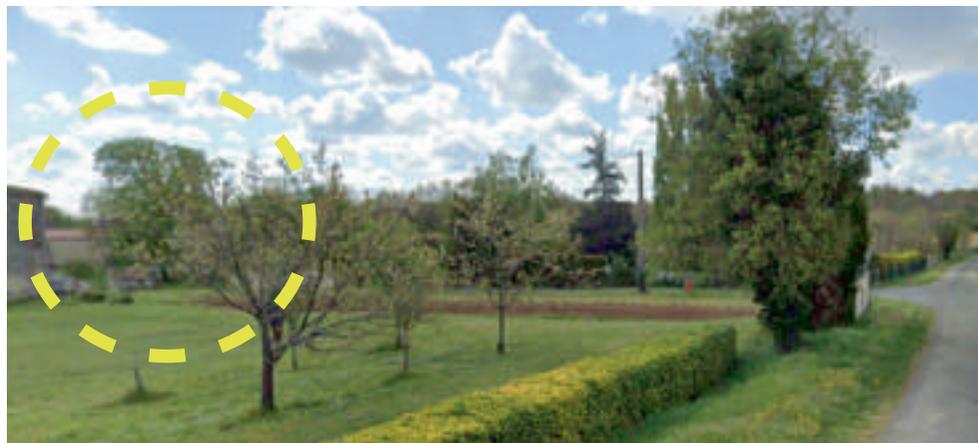
Comme évoqué dans le bulletin Municipal de Janvier 2023, la municipalité a fait abattre l'arbre dangereux et replanté un chêne vert, normalement plus adapté à l'évolution du climat. Comme vous le découvrez sur les photos, la municipalité a mis des moyens techniques importants pour réaliser les travaux.

The horse chestnut tree of Romefort, sequel.....

As stated in January's bulletin, we had to fell this tree, which had become dangerous. We replaced it with a holm oak, more suited to the changing climate. An inhabitant queried the date of the tree, so M. Texier cut through the lowest branch, the trunk being hollow, to count the rings - 146. The estimation therefore is 150 years old, which means it was planted in 1873 and not at the Revolution as thought.



Lors de ces travaux, une habitante a demandé à monsieur le Maire s'il existait des archives sur la date de plantation de cet arbre et connaître ainsi son âge.
Sans archive sur ce fait, monsieur TEXIER a récupéré la première branche de l'arbre (le tronc était creux), coupé une rondelle, poncé le bois et compté les cernes.
A deux ou trois cernes près, on en dénombre 146. Compte-tenu que l'observation a été effectuée sur la première branche, on peut estimer que le marronnier avait environ 150 ans, ce qui nous indique une plantation vers l'année 1873 et non à la Révolution française comme supposé.



Recalibrage du chemin traversant les bois de "Beau Lieu" pour accès Pompier

Comme cela a été développé lors du Conseil Municipal du Jeudi 12 janvier 2023, dans le contexte du réchauffement climatique, des récentes canicules et périodes de sécheresse, monsieur le Maire a souhaité mettre en place un accès pompier pour protéger le secteur boisé au Nord de la commune encadré à l'Ouest par la D231 (route des Maçons) et à l'Est par l'Autoroute A10.

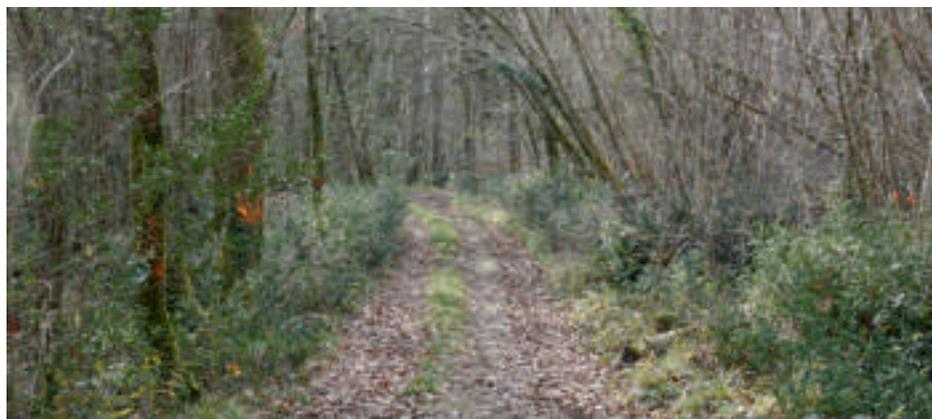
Une réunion a eu lieu le 04 novembre en présence du troisième adjoint Fabrice Guillot, du Capitaine Fougeret du SDIS de Saintes et du Lieutenant Michaud, chef du CIS de Saint Savinien.

Le projet était de réhabiliter une voie communale existante et de la rendre accessible pour l'accès des véhicules de secours à l'intérieur de la zone boisée.

Cette voie dite « traversante » dans les bois de Beau Lieu commence au village de la Vergne, passe à l'ouest du moulin, puis s'engage dans les bois pour ressortir au niveau du Bouron- La Chaussée.

Seule la partie à l'intérieur de la zone boisée (750m) a demandé des travaux d'élagage et de coupes de bois sur les talus de fossés appartenant à la commune.

D'autre part une citerne souple positionnée pour la protection incendie du village de la Vergne et du château du Perré, à l'entrée du chemin sur la parcelle communale ZH 15, complétera le dispositif.



As agreed at the council meeting of January 12th, there was a need to give better access to the fire brigade, in view of global warming, to the wooded sector between the D231 and the autoroute A 10. A meeting took place between our third deputy and the chiefs of Saintes and Saint Savinien brigades on November 4th. The route goes between the village of La Vergne, passes the mill, and ends through the woods to Bourron La Chaussée. Only the wooded part needed tree pruning. Elsewhere a supple cistern was placed as fire protection at the La Vergne village and Chateau du Péré.



Antenne TDF sur la maison du Parc, premiers travaux de mise en sécurité avant la migration de l'antenne vers le terrain de Foot.

The aerial on the Maison du Parc
It has been secured before being moved to its new site by the football ground.



Amélioration des zones de déposes des ordures ménagères

Improvement of the bin areas.



Finalisation des Jeux de plein air par les agents à l'intérieur du bâtiment des services techniques et mise en place sur le Champ de Foire.

The children's climbing frame has finally been installed at the Champ de Foire.





Taillebourg, terre de Cognac

Le 27 Janvier 2023, monsieur le Maire a reçu un des cadres du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, monsieur PARLANT, qui était en visite pour promouvoir la plantation de la vigne destinée au Cognac, avec la présentation d'une charte concernant les méthodes de culture et de la prise en compte de l'environnement . Bien que peu informé sur ce thème, le Maire a assuré son soutien à cette filière qui est un atout très précieux et très porteur pour notre territoire (Taillebourg en zone "fin bois" de l'appellation Cognac), avec notamment de faibles consommations en eau.

On January 27th the mayor met with cognac representatives who want to promote vine growing here. The mayor is in favour of a crop which not only requires less water but also gives prestige to the area.



Récolte 2022 : Commune de TAILLEBOURG

Exploitations avec son siège sur votre commune :

- Nombre =3
- Evolution 2022 vs 2021 = stabilité des exploitations
- Superficie plantée moyenne (ensemble des cépages) par exploitation = 15,80 ha
- Evolution 2022 vs 2021 = + 1,18 ha

Vignes sur votre commune :

Nombre d'exploitations concernées = 10

Superficie plantée (ensemble des cépages) = 55 ha

Superficie en production (ensemble des cépages) = 52 ha

- Dont 52 ha en cépages aptes à produire du Cognac (50 ha affectés au Cognac)
- Dont 0 ha en cépages blancs non aptes à produire du Cognac
- Dont Moins de 50 ares en cépages rouges

Récolte (ensemble des cépages) = 6 164 hl Vol

- Dont 6 156 hl Vol en cépages aptes à produire du Cognac
- Dont 0 hl Vol en cépages blancs non aptes à produire du Cognac
- Dont 8 hl Vol volume en cépages rouges

Détail de la récolte par produit (ensemble des cépages)

- Cognac 6 156 hl Vol
- Pineau 0 hl Vol
- Vins de Pays 8 hl Vol
- Autres débouchés 0 hl Vol

Détail sur la récolte COGNAC

- Degré d'alcool moyen = 10,67 %/vol
- Rendement moyen en volume = 124,31 hl vol/ha
- Rendement moyen en alcool pur = 13,27 hl AP/ha

Positionnement de votre commune au sein de la Région Délimitée Cognac

- N° 187 au niveau de la superficie plantée sur 500 communes
- N° 207 au niveau de la récolte sur 500 communes

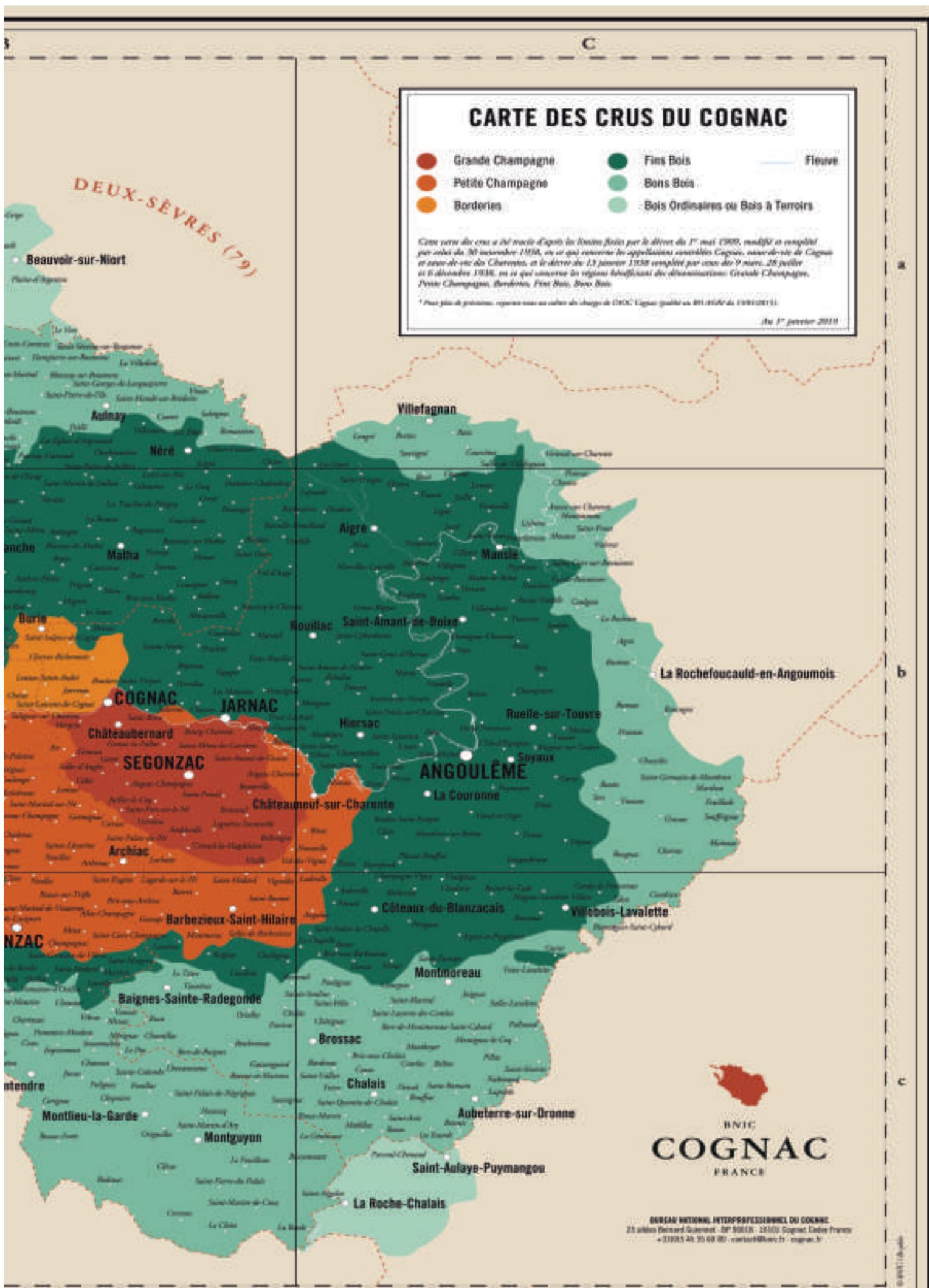


CARTE DES CRUS DU COGNAC

- Grande Champagne
- Petite Champagne
- Borderies
- Fins Bois
- Bons Bois
- Bois Ordinaires ou Bois à Terroirs
- Fleuve

Cette carte des crus a été tracée d'après les limites fixées par le décret du 1^{er} mai 1909, modifié et complété par celui du 30 novembre 1934, en ce qui concerne les appellations contrôlées Cognac, sous-division de Cognac et ceux de six des Charentes, et le décret du 13 janvier 1938 complété par ceux des 9 mars, 28 juillet et 6 décembre 1938, en ce qui concerne les régions bénéficiant des dénominations Grands Charentes, Petite Champagne, Borderies, Fins Bois, Bons Bois.

* Pour plus de précisions, reporter vous au cahier de charge de l'INAO Cognac (publié au BOI AOC du 19/01/2013).
Au 1^{er} janvier 2019



BUREAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU COGNAC
23 allée Bernard Guiennet - BP 98818 - 16100 Cognac, France
+33(0)5 46 35 69 80 - contact@bnic.fr - cognac.fr

COMMISSION PATRIMOINE PAYSAGER

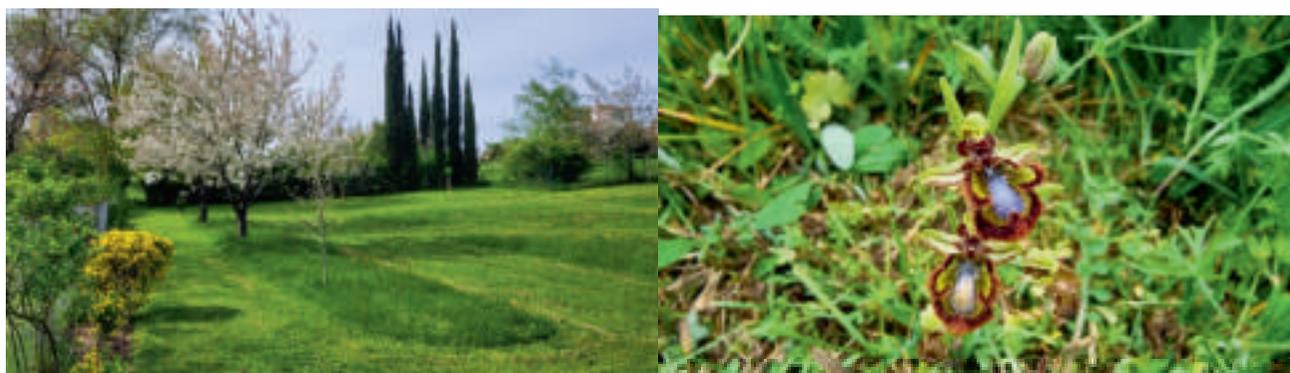
Pour un jardin vivant, quelques préconisations :

Voici un nouveau printemps qui explose dans notre commune avec de riches floraisons dans les vergers et pas de gelées tardives impactantes cette année. Ces floraisons nous ravissent l'œil et représentent des promesses de fruits grâce aux insectes pollinisateurs pourtant en diminution importante.

Même si, sûr notre commune de Taillebourg, nombreux sont encore les espaces favorables, on note chaque année une perte en variété et en nombre.

Alors favoriser un jardin vivant, riche de biodiversité devient une nécessité tant les menaces sont nombreuses pour ces pollinisateurs utiles.

Quelle que soit la surface de notre jardin, nous pouvons tous œuvrer pour accueillir flore et faune tout en protégeant et en favorisant nos légumes, fruits et fleurs.



Tonte différenciée et sur une orchidée rare : l'Ophrys speculum ou Ophrys miroir nouvellement apparue

Voici quelques préconisations :

- Diversifier les milieux de vie, favoriser les haies, les buissons, quelques zones de pelouse non tondues afin de favoriser le cycle complet des plantes et apporter nourriture (nectar, pollen, graines, ...) mais aussi gîte et espaces de déplacement et reproduction. Mais aussi, un petit tas de sable, un tas de bois non utilisé, une petite mare, une zone humide ...
- Laisser pousser les haies d'espèces variées, (pas de taille entre mars et août)
- Laisser plus de place aux plantes sauvages, (récolter des graines d'espèces sauvages)
- Favoriser les espèces locales et indigènes.

Le dernier numéro de « l'Echo Refuges LPO » est consacré à « Jardiner avec le vivant », vous trouverez les fiches sur le site de Taillebourg.fr, très prochainement.

C'est peu de dépenses pour vous, beaucoup d'avantages pour les habitants de nos jardins et un changement de notre regard sur la « propreté » de nos jardins d'agrément !

Quatre plantes devraient avoir droit de cité dans tout jardin vivant : la ronce, l'ortie, le lierre et le sureau, tant leur présence est favorable.

Quelques habitants de notre commune observés ce début de printemps :



La Fritillaire pintade



L'Ecureuil roux



Le Hibou moyen-duc



un Gendarme



Un Bourdon sur romarin

Les hirondelles de fenêtre :

Les nids de ces oiseaux sont protégés par la loi. Les détruire sans prévoir leur remplacement est un délit. Pour refaire, recrépir, repeindre une façade, il est souhaitable de faire une déclaration à la LPO ou à la mairie et de replacer ensuite des nids artificiels sur support qui protégera votre mur. C'est ce qui a été fait sur ce mur.



En ce qui concerne **les hirondelles rustiques**, si vous avez des nids, veillez à laisser un passage aux oiseaux et à protéger votre voiture si elles font leur nid dans votre garage !!

Je passerai faire l'inventaire des nids occupés visibles deuxième quinzaine de mai. Si vous le souhaitez, vous pouvez me signaler les nids occupés non visibles de la rue en précisant le type Hirondelle de fenêtre ou Hirondelle rustique. (N Ganthy 06 09 17 13 37)



Quelques insectes amis des jardiniers

Photos de C Bouillon (écureuil et moyen duc) et de N Ganthy

Article de Nadine GANTHY

Escapade céleste et champêtre (photo Jean-François WEILL dit MOREY)

La comète C/2022 E3 (ZTF) était visible en février dernier, de nuit mais aussi au coucher du soleil depuis le parc du Château



Vie associative

Les Aînés de la Tour de Taillebourg

Le club des Aînés de Taillebourg se tient tous les lundis après-midi à partir de 14 heures à la Salle des Fêtes d'Annepont.

Nous organisons pour nos adhérents des repas pour la fin de l'été et pour la période de Noël, également des concours de belote interne plusieurs fois par an.

Nous arrêterons nos différentes activités à la mi-juillet pour reprendre en septembre 2023.

En attendant, si vous voulez passer un bon moment, venez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir.

Le bureau

GYMNASTIQUE

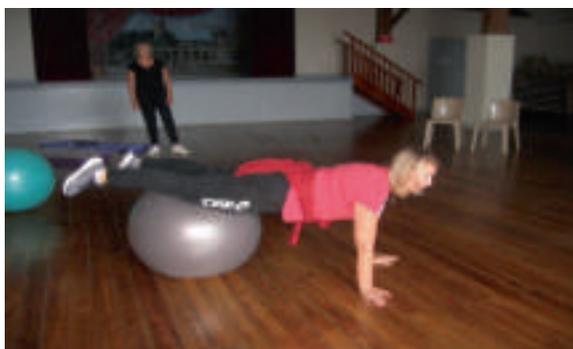
La gymnastique de Taillebourg a connu quelques aléas pour la saison 2022-2023 : cours dispensés à la salle des fêtes d'Annepont suite à l'indisponibilité de celle de Taillebourg, mauvaise chute de l'animatrice lors de ses vacances ayant nécessité l'interruption des cours le temps de sa convalescence .

Après l'arrêt des vacances d'été les cours reprendront le lundi 11 septembre de 10h15 à 11h15 à la salle des fêtes de Taillebourg ou d'Annepont.

Ces cours de gymnastique d'entretien ont lieu tous les lundis sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

En plus de ces cours l'association propose maintenant deux fois par mois le lundi de 11h15 à 11h35 des séances d'étirements. Pour les personnes intéressées venir avec un calendrier car les dates seront précisées le jour de la rentrée.

Un cours d'essai gratuit est offert. N'hésitez pas à venir à plusieurs.



Nathalie, notre animatrice en pleine démonstration d'un exercice.

Bonnes vacances à tous.

Renseignements : 05 46 98 30 84
06 06 94 59 49

AAPPMA

Association Agréée de Pêche et de Protection du
Milieu Aquatique

La Gaule Charentaise



Amis pêcheurs, bonjour,

Après l'ouverture de la pêche à la truite et celle du carnassier, nous espérons que vous avez repris le rythme d'aller satisfaire votre loisir-pêche au bord de l'eau !

Notre association a repris ses manifestations habituelles. Un petit plus cette année avec l'organisation d'une « Bourse aux matériels de pêche » le dimanche 3 septembre à St Vaize qui est sur nos baux de pêche. Vous obtiendrez plus de renseignements prochainement sur notre site internet.

Concernant la fête de la pêche le dimanche 4 juin, elle se fera cette année à St Savinien, un petit clin d'oeil amical à Michel Joblet, ancien président de la mouche de St Savinien, qui nous a quitté récemment.

Pour ce qui est de nos deux animations passées, rien de mieux qu'une mise en images !!!!



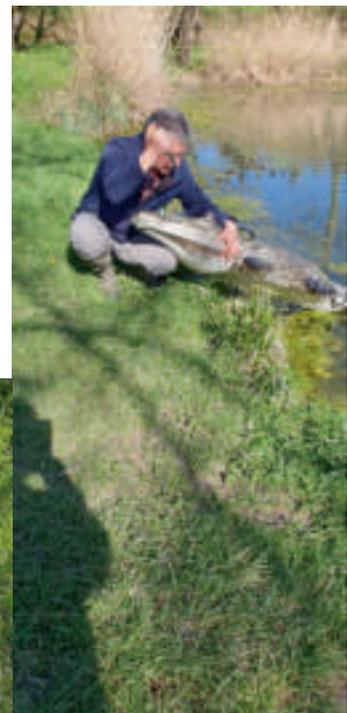
Malgré un temps maussade et le terrain boueux, une vingtaine de personnes ont joué à cache-cache avec ces demoiselles Arc-en-Ciel

En effet, femmes et jeunes ont pu se confronter à ces truites très

malignes mais pas assez pour certains puristes, si jeunes soient ils.



Un autre puriste, notre garde-pêche, a lui, été confronté à un autre spécimen ! Quel courage !!!!!



Croco d'avril, tu es bien téméraire, mais Gilles, même pas peur!





Ouf!

Nous avons eu beau temps pour cette énième journée « découverte de l'alose » et surtout beaucoup plus de visiteurs que les années passées, cela fait du bien !

Merci à Marc-Antoine Chargé de mission "Poissons Migrateurs" à EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin Charente), d'avoir été à nos côtés tout au long de cette journée et d'avoir renseigné nombre de personnes



Pour info : L' Arrêté Préfectoral n° 22EB1014 (DDTM) concernant l'interdiction de la pêche à l'aimant, a été promulgué le 3 janvier 2023.
Consultable sur le site de la Préfecture de la Charente-Maritime.

Au plaisir de vous rencontrer au bord de l'eau ou
peut-être à la fête de la pêche le 4 juin ou bien encore, le 3 septembre à St Vaize, une
occasion de
vendre votre vieux matériel de pêche et d'acheter une canne toute neuve !

Contact : www.lagaulecharentaise17.fr lagaulecharentaise@gmail.com
www.facebook.com/lagaulecharentaise [05 46 91 82 13](tel:0546918213)
[Photos de la gaule charentaise, autorisations droits à l' image](#)

Les baladins du comté de Taillebourg présentent :

Magot Magouille & Cie 2023

C'est avec une immense fierté que nous vous annonçons que l'association des Baladins du comté de Taillebourg a obtenu la labélisation **Sites en Scènes** de la Charente-Maritime pour l'année 2023. Cette labélisation est le fruit d'un travail de préparation et d'implications personnels en amont très important, pour présenter le projet en commission et le promouvoir lors de conférences.

C'est une reconnaissance formidable pour notre association, le patrimoine, nos commerces et la commune. Taillebourg et l'association seront visibles dans l'ensemble du département, et notamment sur le site internet du conseil départemental ! Nous sommes heureux de pouvoir mettre en avant, grâce à ce label, la richesse historique et culturelle du village et les talents exceptionnels de nos comédiens, qui s'entraînent depuis le mois de septembre pour vous offrir un spectacle historique à la hauteur de vos attentes.

Après le succès d'*Intemporelle* en 2022, les Baladins reprennent du service avec une nouvelle création 2023. Le prévôt de La Rochelle, qui avait déjà fait un détour par Taillebourg en 2019, revient une nouvelle fois dans le village, pourquoi ? Telle est la question... Si l'histoire sonne comme un rappel à *Monnaie Money* (2019), il n'en est rien, c'est un tout autre fil conducteur qui a été choisi pour cette édition 2023. La commission écriture, et notamment Patrick Piochaud notre metteur en scène, travaille depuis plus d'un an pour que le projet soit au top : écriture, mise en scène, distribution des rôles... ce qui implique un investissement considérable de leur part qu'il est important de souligner et de féliciter.



Comme à l'accoutumée désormais, le spectacle sera agrémenté de courtes vidéos réalisées par Jean-Marc Dupuis. Les tournages, qui ont réuni une cinquantaine de figurants, ont eu lieu le week-end du 22-23 avril dans le parc du château et dans le jardin de Mme Parfait, que nous remercions chaleureusement d'avoir accepté de nous accueillir chez elle le temps d'un week-end.



Enfin, la *Balad'hoween* fera également son grand retour à l'automne 2023. Venez tester vos limites* les 30 et 31 octobre dans le parc du château avec une nouvelle histoire et de nouvelles énigmes à résoudre. Le projet étant en cours d'écriture, pour ne rien rater de cet événement, nous vous invitons à nous suivre sur les réseaux sociaux et notre page internet.

**Un parcours sera adapté aux plus petits.*

A très bientôt à Taillebourg !



TAILLEBOURG

Les Baladins du Comté de Taillebourg présentent :

MAGOT MAGOUILLES & CIE

SPECTACLE
27, 28, 29, 30
Juillet 2023, 22h15
Parc du Château



Tarifs spectacle : Adulte 11€, Enfant jusqu'à 12 ans 7€ (tarif groupe sur demande)
Réservations conseillées - Renseignements & Contact : resa.bct@gmail.com / 07.82.39.44.91
Restauration sur place (avec ou sans spectacle) / Ouverture à partir de 17h, en entrée libre



LESPECTACLE

1991 : Les équipes de télévision ouvrent leur antenne sur un événement inattendu qui vient de se produire à Taillebourg. Que s'est-il passé ? Qu'a-t-on découvert ? Et pourquoi cet événement nous renvoie-t-il dans un passé lointain, au 15ème siècle ?

Pourquoi le prévôt de La Rochelle accompagné de son zélé serviteur vient-il à Taillebourg en l'an de grâce 1430 ? Trafic ? Crimes ? Que reproche-t-on au seigneur de Plusqualec et aux Taillebourgeois ?

Les Baladins du Comté de Taillebourg ont mené l'enquête, ils ont remonté les méandres du passé et vont vous raconter cette intrigante histoire et ce qui se cache derrière ces deux dates moins connues.

Toutes ressemblances avec des personnes ou des lieux seraient totalement fortuites, Quoique...!

RESTAURATION

Un point rafraîchissement et restauration vous est proposé dans le parc du château pour profiter d'un moment agréable en notre compagnie, avant le spectacle.

Nous vous conseillons de réserver votre repas en même temps que le spectacle.

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS

Tarif spectacle :

- Adulte : 11 €
- Enfant (jusqu'à 12 ans) : 7 €
- Tarif groupe sur demande

Réservation conseillée. Renseignements & Contact :

- resa.bct@gmail.com
- 07.82.39.44.91



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre présent par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **TEXIER Pierre**.

Étaient présents : Pierre **TEXIER**, Philippe **GANTHY**, Gérard **GALLAIS**, Fabrice **GUILLOT**, Gillian **BROOME**, Catherine **SARRAZIN**, Claire **FAVREAU**, Thomas **TAVERNIER**, Ludovic **ERABLE**, Jean-Noël **FLÉCHO**, Guillaume **COVILLE RODRIGUEZ**, Sylvie **ALBERT**

Absents excusés : Daniel **ARROYO BISHOP** a donné pouvoir à **Gilliam BROOME**

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Philippe **GANTHY**.

Invitée : Karla **ROUET** – Secrétaire de Mairie

OBJET : Travaux de reconstruction, de rénovation et de sécurisation de la Cantine Scolaire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de reconstruction, de rénovation et de sécurisation de la cantine scolaire, il convient de solliciter une subvention DETR/DSIL auprès de la Préfecture, du Fonds Vert auprès de l'Etat et auprès du Conseil Départemental.

La date limite de dépôt du dossier pour la DETR/DSIL est fixée au 15 janvier 2023. Le taux maximum est de 40% et de 50% en ZRR.

Monsieur le Maire présente le devis et demande aux membres du Conseil Municipal de valider le plan de financement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident le plan de financement en pièce jointe,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec les travaux de reconstruction et de rénovation de la Cantine Scolaire

Vote : TOUS POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Océ signé au registre les présentes présentes.
Pour ce fait certifié conforme
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre **TEXIER**




L'opérateur éditeur pour l'objet d'un dossier administratif devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente.

Collectivité	Commune de Taillebourg
Opération	Cantine Scolaire - Reconstruction- Restauration-Sécurisation

DETR/DSIL

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépenses doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Cantine Scolaire - Travaux réajustés - Dépense passible et provisionnée par l'Etat	88 627,10 €
Cantine Scolaire - Aménagements	15 000,00 €
Cantine Scolaire - Travaux réajustés, état, passible - Fourniture de 600 litres de - Eau aux écoles et en cantine	30 000,00 €
Coût HT	133 627,10 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, indiquez une note sur l'origine précise des subventions et à l'adresse de l'organisme de référence				
Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intergénéral
DETR	Sollicité	133 627,10 €	55 483,84 €	40,90%
DSIL Grande partie	Sollicité	133 627,10 €	20 044,07 €	18,90%
DSIL Contour de qualité			0,00 €	
Aide subvention Etat (à préciser)			0,00 €	0,00%
Etat - Fonds Vert	Sollicité	133 627,10 €	20 044,07 €	18,90%
Conseil départemental	Sollicité	133 627,10 €	13 882,71 €	18,90%
Conseil régional			0,00 €	0,00%
Communauté de Communes Val de Sologne			0,00 €	0,00%
Sous-total			108 901,84 €	
Autofinancement			25 725,41 €	28,90%
Coût HT			133 627,10 €	

Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont délibéré toutes les autorisations nécessaires à Monsieur le Maire afin de signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente de la parcelle cadastrée section ZM numéro 0026, contenant constitution de servitudes de passage au profit de la Société TDF et d'autoriser la société TDF à effectuer toutes les démarches et demandes d'autorisations administratives auprès des instances compétentes.

Le Conseil Municipal désigne Maître LOETILIA CHAUVIN à Saint Savinien (17), 22Bis Avenue de la Gare, pour recevoir cet acte avec la participation de Maître Edwige AMALRIC-BAUDET.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier de vente et à la constitution de servitudes.

Vote : 12 POUR, 1 Abstention Mme Sarrazin

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER



TAILLEBOURG PROJET TDF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 23 février 2023.

NOMBRE DE MEMBRES
En présence : 13
Présents : 12
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés : 13
Nour : 12
Corpus : 1
Abstention : 1

Date de consultation
17-02-2023

DEL 2023-09

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEXIER Pierre.

Étaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Gérard GALLAIS, Fabrice GUILLOT, Catherine SARRAZIN, Gilliam BROOME, Claire FAVREAUX, Sylvie ALBERT, Thomas TAVERNIER, Ludovic ERABLE, Jean-Noël FLECHÉ, Guillaume COVELA, RODRIGUEZ.

Absents excusés : Daniel ARROYO BISHOP u dinné pourvoir à Philippe GANTHY

A été nommé comme **secrétaire de séance :** Philippe GANTHY

Invitée : Katia ROUJET – Secrétaire de Maire

OBJET : Projet de signature d'acte de vente parcelle ZM0026 au profit de la société TDF et constitution de servitudes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société TDF sollicite la commune afin de se porter acquéreur et pleinement propriétaire d'une partie de la parcelle cadastrée section ZM numéro 0026, lieu-dit Stade, d'une superficie environ de 240m², propriété de la Commune de Taillebourg au prix de dix mille euros (10 000 €).

La Société TDF souhaite acquérir cette parcelle en vue d'y accueillir l'exploitation d'une station radioélectrique composée d'équipements techniques et d'un pylône supportant des antennes.

Afin de permettre à la société TDF d'accéder à cette parcelle et d'effectuer les opérations prévues, le consentement de la Commune est requis à la constitution de servitudes réelles et perpétuelles sur la partie de la parcelle désignée cadastrée section ZM numéro 0026, restant propriété de la Commune, et sur la parcelle cadastrée section ZM numéro 0035 (fonds servant). A cet effet seront constituées sur ces parcelles un droit de passage en tout temps et heures à pied ou avec tous véhicules et un droit de passage en tréfonds de réseaux divers, canalisations et gaines techniques.

L'emprise de ces servitudes figure au plan joint et sera défini par bornage.

S'agissant pour la Commune de Taillebourg d'une proposition performante, je vous propose de donner une suite favorable à cette opération qui fera l'objet de la signature d'un avant-contrat à intervenir et d'un acte authentique de vente.

Monsieur le Maire précise que l'acte de vente de la parcelle au profit de la Société TDF contenant constitution de servitudes sera reçu par Maître Edwige AMALRIC-BAUDET de Montpellier (34) et qu'il devra être signé dans l'effus notarial de proximité qui sera désigné par le Conseil Municipal.

Les présents délibérations sont lues et approuvées devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au site de publication.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2023

Une deux mille vingt-trois, le six avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TUXIER Pierre.

Étaient présents : Pierre TUXIER, Grégoire GALLAIS, Fabrice GUILLOT, Sylvie ALBERT, Claire FAVREUX, Jean-Noël FLERDIX, Guillaume COVELA BODRIGUEZ

Absents excusés : Philippe GANTHY a donné procuration à Claire FAVREUX, Gilles BLOOMI a donné procuration à Sylvie ALBERT, Ludovic BRABLE a donné procuration à Guillaume COVELA BODRIGUEZ, Daniel ARROYO BISHOP a donné procuration à Pierre TUXIER, Catherine BARRAZIN, Thomas TAVEDRUE

A été nommé comme secrétaire de séance : Fabrice GUILLOT

Intervient : Kasia KOSCIK - Secrétaire de Mairie

OBJET : Procédure affligée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au titre de l'article L.103-24 du Code de l'Urbanisme

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L.212-29 ;
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.132-7 et suivants, L.133-4 et suivants, L.133-21 et suivants, R.133-1 et suivants, R. 133-28 et suivants ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.122-4, R.122-17 et suivants,
Vu les articles L.103-1 à L. 103-6 du Code de l'Urbanisme relatif à l'obligation de concertation ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 novembre 2007, modifié le 27 janvier 2012, modifié le 14 mai 2013 ;

Objet

La commune de Taillebourg dispose d'un Plan Local de l'Urbanisme approuvé le 30 novembre 2007 ;

La commune de Taillebourg souhaite permettre le changement de destination de bâtiments agricoles en habitations « Les Pivviers ». Pour permettre la conservation de patrimoine architectural et répondre aux besoins de nouvelles populations sur le territoire.

La présente évolution du Plan Local d'Urbanisme par révision affligée vise à modifier le zonage et le règlement afin d'autoriser le projet.

Considérant que le projet nécessite des adaptations du PLU et notamment les suivantes :

- Adaptation du règlement et du plan de zonage

La présente délibération pour être l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'engager une procédure de révision affligée n°1 PLU visant le changement de destination de bâtiments agricoles en habitation ;
- de préciser que la concertation sera menée par la mise à disposition au public d'un dossier d'études et d'un registre de concertation en Mairie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander la désignation du Commissaire-Enquêteur au Tribunal Administratif de Poitiers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire jusqu'à l'approbation de la révision affligée n°1 par le Conseil Municipal

Conformément à l'article L. 133-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à Monsieur le Maire de la Charente-Maritime
- à Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Substrony
- à Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime
- à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime
- à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vals de Substrony, en charge de Schémas de Cohésion Territoriale (SCT)

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et devra mentionner sur quel(s) support(s) elle sera affichée dans tout le département.

Vain : 2 Abstention (Mme Frevon, M. Ganthy procure à Mm Frevon)
9 Pour

Adopté en séance publique, le six avril 2023.
Cet acte est enregistré au registre des délibérations.
Fait à Taillebourg,
Le Maire, Pierre TUXIER



La présente délibération pour être l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification au public.

Considérant, que l'ensemble des mesures est compatible avec les orientations générales du PADD du PLU ;

Procédure

La procédure de révision affligée du PLU, sous des dispositions des articles L.133-34 du Code de l'Urbanisme, se déroule de la manière suivante :

1. Réalisation du projet de révision affligée initié par M. le Maire de Taillebourg et de l'exposé des motifs, délibération du Conseil Municipal de Taillebourg pour lancer et préciser les modalités relatives à la procédure,
2. Conformément aux articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération qui précède la révision « affligée » doit préciser les modalités de la concertation « avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ». Cette concertation est organisée de la manière suivante :
 - mise en place d'un registre de remarques et des documents en lien avec l'étude, à disposition de la population, des associations, et des autres personnes concernées en mairie de Taillebourg aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - publication d'un article dans un journal départemental, de la mise en œuvre de la concertation dans le cadre de la révision « affligée » ;
 - publication des documents en lien avec l'étude sur le site internet de la mairie de Taillebourg et sur le site internet de la commune de Taillebourg ;
 - envoi des documents en lien avec l'étude aux personnes publiques associées et aux associations en ayant fait la demande et prise en compte de leurs remarques.
3. Arrêt du projet par délibération du Conseil Municipal de Taillebourg et bilan de la concertation,
4. Association des Personnes Publiques Associées (PPA), en application des dispositions de l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme, le projet arrêté fera l'objet d'un examen conjoint en réunion avec les PPA,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'engager une procédure de révision affligée n°1 du Plan Local d'Urbanisme au titre de l'article L. 133-34 du Code de l'Urbanisme
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander la désignation du Commissaire-Enquêteur au Tribunal Administratif de Poitiers
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire jusqu'à l'approbation de la révision affligée par le Conseil Municipal

Débat

Mme Frevon, pour M. Ganthy, indique que cela peut créer une juxtaposition. Monsieur le Maire explique que tout le patrimoine des Pivviers peut faire l'objet d'une telle révision.

Mme Frevon demande et après l'audience publique, le procureur pour s'exprimer. Monsieur le Maire indique que suivant les résultats de l'audience publique, le projet peut être arrêté.

La présente délibération pour être l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification au public.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAILLEBOURG

Séance du 01 avril 2023

Un deux mille vingt-trois, le six avril, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement constitué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'honorable M. Pierre Texier.

NOMBRES DE MEMBRES	
Ensemble Présents	7
Excusés	0
Non présents	0
Abstentions	0

Elécteur autorisé :
Pierre TEXIER, Gérard GALLAIS, Fabrice GUILLOT, Sylvie ALBERT, Claire FAVREAU, Guillaume CONVELA RODRIGUEZ, Jean-Michel FLESCQ

Présenté(e) :
Philippe GANTHY a donné pouvoir à Claire FAVREAU, Gilles BROUME a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Daniel ARDREO BASTICE a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Lucrèce ERGUELE a donné pouvoir à Guillaume CONVELA RODRIGUEZ

Excusé(s) absent(s) :
Thierry LANCHEMIE, Catherine SARRAZIN

Elécteur(s) autorisé(s) :

Date de la convocation	01 avril 2023
Date d'affichage	01/04/2023

A été nommé(e) secrétaire de séance, Fabrice GUILLOT

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Monsieur le Maire expose la séance M. Fabrice GUILLOT présente le Compte Administratif 2022. Sous la présidence du doyen d'âge, M. Gérard GALLAIS, le Conseil Municipal de Taillebourg

voit le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes

Dépenses		Recettes	
Prévu :	703 856,78	Prévu :	698 076,01
Réalisé :	377 481,89	Réalisé :	688 366,12
Reste à réaliser :	326 374,89	Reste à réaliser :	0,00
Prévu :	303 835,70	Prévu :	698 076,01
Réalisé :	307 387,70	Réalisé :	647 185,63
Reste à réaliser :	187 448,00	Reste à réaliser :	0,00
Excédentaire		Résultat de l'exercice	
Dépenses	698 076,01	Recettes	698 076,01
Résultat	168 276,51	Résultat	178 232,30

Ainsi délibéré les jours, mois et an qui suivent.
Maire de Taillebourg aillant notifié lors du vote.

Cet extrait est enregistré au registre des délibérations.
Pour extrait certifié conforme
Maire de Taillebourg M. Gérard GALLAIS



IV - ANNEXES
ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de convocation : 01/04/2023

Présenté par le Maire,
A Taillebourg, le 01/04/2023
le Maire,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
Le Maire s'étant retiré lors du vote.
A Taillebourg, le 06/04/2023

Les membres du Conseil Municipal	
Pierre TEXIER	Gérard GALLAIS
Sylvie ALBERT	Claire FAVREAU
Guillaume CONVELA RODRIGUEZ	Philippe GANTHY a donné pouvoir à Claire FAVREAU
Gilles BROUME a donné pouvoir à Sylvie ALBERT	Lucrèce ERGUELE a donné pouvoir à Guillaume CONVELA RODRIGUEZ

Copies exécutoires par le Maire, compté lors de la transmission en préfecture, le _____ et de la publication le _____
A Taillebourg, le 06/04/2023



Renseignements utiles, Artisans, Commerçants, Services

Mairie :

2 Place du Marché 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 71 20 - contact@taillebourg17.fr
Site internet : <https://www.taillebourg17.fr>
Ouverture au public : lundi 13h30-17h00 - Du mardi au vendredi 08h30-12h00
Samedi 1er et 3ème du mois : 09h00-12h00

Agence Postale Communale :

Place du Marché 17350 Taillebourg - tél : 05 46 98 40 02
Ouverture au public : lundi 13h30-17h00 - mardi, jeudi et vendredi 08h45-12h30
samedi 09h00-12h00 - Fermée le mercredi

Ecole Primaire :

Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 77 49
Ecole Maternelle : Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 80 94
Restaurant Scolaire : Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 97 39 33

Cyclad (collecte des ordures ménagères) :

tél : 05 46 07 16 66 - Site internet : <https://www.cyclad.org>
Le dépôt des ordures ménagères doit se faire dans les différents points de collectes de la commune.

Déchetterie pour les encombrants : lieu-dit La Jamette, 17350 Saint Savinien
Ouverture au public (**nouveaux horaires**):

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h-12h30 et 14h-17h30

Fermée le Jeudi

POMPIERS : 18 SAMU : 15 CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80 GENDARMERIE : 17

Gendarmerie St Jean d'Angély - tél : 05 46 32 04 27 cob.st-jean-d-angely@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Cabinet d'infirmières :

Mesdames Beaurin Laëtita et Loret Estelle 79 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
tél : 06 37 41 42 05 / 06 09 77 76 09

Maison Médicale :

Maison de Santé des Douves, 1 Bis Route d'Annepont 17350 Taillebourg
Docteur Seguin Laurent et Docteur Villain Julien - tél : 05 46 91 72 65
Infirmière : Madame Marandet Annick - tél : 06 70 84 93 12
Ostéopathe : Madame Tissot-Bez Ninon - tél : 07 78 10 23 22
Diététicienne : Madame Benavent-Marco Béatrice - tél : 06 69 43 22 11

Pharmacie :

Madame Champion - 1 Route d'Annepont 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 71 35
Ouverture : du lundi au vendredi 09h00-12h30 / 14h15-19h30 - samedi 09h00-12h30

Restaurants :

Auberge des Glycines 4 Quai des Gabariers 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 81 40

Les Quais de Taillebourg Rte de la Brossardière 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 73 28 (période estivale)

Restaurant de la Gare 24 Rue de la Gare 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 44 22

L'Escale Bords de Charente 17350 Taillebourg - tél : 06 07 51 30 92 / 06 83 89 24 68 (période estivale)

Chambres d'hôtes :

Maison d'Aliénor, 37 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
tél: 06-89-15-51-61 maisonshotelialienor@gmail.com
Site internet : [https ://www-maison-dalienor.com](https://www-maison-dalienor.com)

Gites :

"La maison d'à côté", tél: 06 70 46 79 15, 33 rue Aliénor d'Aquitaine

Riverside Gites 6 Place Saint Louis 17350 Taillebourg - tél : 07 88 54 15 75
riversidegites17@gmail.com

L'Asphodèle Moreau Jocelyne La Brossardière 17350 Taillebourg - tél : 06 11 49 33 15

Commerces :

Boulangerie « Le Fournil de Lenzo » 9 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg - tél : 05 46 94 40 44
Ouverture du mardi au samedi 07h30-13h00 / 16h00-19h30 et dimanche 07h00-13h00

Tabac - Presse - Souvenirs - Petite Epicerie « La Civette de Taillebourg »
12 rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 70 89
Ouverture du lundi au samedi 07h00-12h30 / 16h00-19h30

Artisans :

Electricité - Bricolage Eric Marie - tél : 06 16 38 77 17 - e.marie17350@outlook.fr

Taillebourg Automobile 8 Route de Saint Savinien 17350 Taillebourg
tél : 05 46 91 71 71 / 06 89 27 77 11 - taillebourgauto@orange.fr

Happy Nature Apiculture 17350 Taillebourg
tél : 05 46 91 81 15 - contact@happynature.fr

Artisan Peintre Nicolas Bonnin 2 rue du Logis 17350 Taillebourg - tél : 06 03 94 76 65
Carrelage L.C.M 5 Rue des Chaumes 17350 Taillebourg - tél : 06 02 27 69 22

Désinsectisation Frelons Asiatiques ou Européens - Guêpes - Chenilles Processionnaires -
Protection et enlèvement d'essaims d'abeilles - tél : 06 07 51 30 92

Travaux Elagage société Elagage17.com - tél : 05 46 91 81 15

Artistes-Galleries d'Art :

Galerie d'art "90bis"
(période estivale, met à l'honneur une sélection d'artistes) - 90 bis rue Aliénor d'Aquitaine - tél : 06 14 17 22 02)

Services :

Communication Print et Digitale Photographie Edition Jean-François Weill dit Morey
tél : 09 72 31 46 61 - contact@pixel17.fr Site internet : [https :// www.pixel17.fr](https://www.pixel17.fr)

AJP, Adèle Albert - Conseillère Immobilier - tél : 06 79 40 20 71 albert.saintes@ajp-immobilier.com

Capifrance, Françoise Roché Conseillère Immobilier - tél : 06 08 32 38 69 francoise.roche@capifrance.fr

Proprietes-privées.com, Brigitte Marie Conseillère Immobilier indépendante - tél : 06 29 49 79 38
b.marie@proprietes-privees.com

